

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 2 JUILLET 2025 A 9H00

Convocations, affichage et distribution du 21 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux août à neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal de la Commune de BULLES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame MASSET Sylvie, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Sylvie MASSET (procuration de Béchir JARRAYA), Lydie VASSEUR (procuration de Christelle VERMEULEN), Evelyne GENEST (procuration de Florence BEEUWSAERT), Delphine BRIDOT, Jean-Marie VONARB, Gaël LEOEUF (procuration de Séverine WEBER), Laurent PINOT, Christian BERTRAND, Francis PELLETIER.

ABSENTS EXCUSES : Béchir JARRAYA (procuration à Sylvie MASSET), Florence BEEUWSAERT (procuration à Evelyne GENEST), Christelle VERMEULEN (procuration à Lydie VASSEUR), Séverine WEBER (procuration à Gaël LEOEUF), Gaëtan DELICQUE et Laurent VAN COILLIE

Soit 9 présents et 13 votants.

Madame le maire a dénombré neuf conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie et a ouvert la séance.

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Christian BERTRAND est secrétaire de séance.

SIGNATURE DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2025

Les membres du Conseil Municipal signent le compte rendu de la réunion du 3 juillet 2025.

I –CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL – AMENAGEMENT SECURITE HAMEAU DE LORTEIL

Madame le Maire expose au Conseil municipal que les travaux d'aménagement sécuritaire en traversée du hameau de LORTEIL sur la **RD151** vont faire l'objet d'une convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement à réaliser sur le domaine public routier départemental en agglomération avec le Conseil départemental.

Vu le Code des Collectivités Territoriales

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Article 1 : Conformément à l'article 4-3 de la convention, la commune :

- S'engage à respecter les règles et les normes en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite prescrites par la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Article 2 : A l'article 4-1 de la convention dans le cadre de la Loi LAURE (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie) n° 96-1236 du 30 décembre 1996, article 20, codifié au Code de l'Environnement par l'article L.228-2, il est demandé de mettre au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation.

- Décide la non-réalisation car il n'existe aucune continuité d'aménagement cyclable à assurer et la topographie du terrain ne permet pas l'utilisation des 2 côtés de la chaussée

Article 3 : Autorise Madame le Maire, ou ses adjointes à signer la convention générale de maîtrise d'ouvrage précitée.

Vote pour : 12 dont 4 pouvoirs (Sylvie MASSET (procuration de Béchir JARRAYA), Lydie VASSEUR (procuration de Christelle VERMEULEN), Evelyne GENEST (procuration de Florence BEEUWSAERT), Delphine BRIDOT, Jean-Marie VONARB, Gaël LEBOEUF (procuration de Séverine WEBER), Christian BERTRAND, Francis PELLETIER)
abstention : 1 (Laurent PINOT)

Monsieur Christian BERTRAND précise que les gens roulent comme des dingues.

Monsieur Francis PELLETIER lui indique que oui ; mais ce n'est pas qu'à Lorteil c'est partout.

II - QUESTIONS DIVERSES

a) Remerciements Madame Isabelle DOSQUET

Madame le Maire donne lecture du mail reçu en mairie :

« Madame la Maire,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal,

Je tiens à vous adresser mes plus sincères remerciements pour la carte cadeau que vous m'avez offerte à l'occasion de mon départ de l'école.

Votre attention m'a profondément touchée. Elle témoigne de la qualité des liens tissés au fil des années entre l'école et la commune, et de la reconnaissance portée à mon engagement professionnel.

Je garderai un souvenir ému de ces années passées à Bulles, riches en projets, en rencontres et en collaborations fructueuses.

Encore merci pour cette délicate marque d'attention.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle continuation, tant sur le plan personnel que dans vos engagements au service de la commune.

Bien cordialement,

Isabelle Dosquet »

Monsieur Jean-Marie VONARB demande si nous sommes informés de qui la remplace.
Madame le Maire lui indique que oui, c'est une Directrice, Madame POIREL.
Madame Evelyne GENEST précise qu'elle est venue se présenter en mairie.

b) Demande des pré-ados

Madame le Maire informe les membres présents, que lors de la soirée, diaporama du périscolaire, les pré-ados (les enfants qui entrent en 6^{ème}) lui ont fait une demande particulière.

Ils souhaiteraient que la commune ouvre un centre pré ado.

Madame le Maire propose de faire un sondage auprès des jeunes en septembre/octobre.

Au retour des congés, madame le Maire se renseignera auprès de Léo Lagrange.

Monsieur Laurent PINOT indique qu'il pourrait accueillir des jeunes pour une journée « nature et environnement » pour le centre de loisirs et /ou l'école.

Madame le Maire lui indique qu'il peut organiser cela en privé en distribuant une information auprès des habitants.

c) Intervention de Monsieur Christian BERTRAND

Monsieur Christian BERTRAND voudrait encore parler du problème récurant qui concerne Monsieur MERMUYS et donne lecture de ses notes :

« Nous lui avons envoyé un courrier le 15 avril 2024 et en 2018 pour lui signaler la dégradation de sa grange au niveau du pignon.

Le 1^{er} mai 2018 nous avons adressé un courrier à Madame le Maire l'informant des nuisances que nous subissons à cause du manque d'entretien du terrain laissé à l'abandon et des nuisibles. Aujourd'hui je passe au-dessus du mur afin d'aller débroussailler le long de la grange et des murs encadrant ma propriété car je suis de nouveau envahi de nuisibles. Cela dure depuis 20 ans et à ce jour rien n'est fait.

Je suis conscient que vous avez envoyé plusieurs courriers qui sont restés sans suite.

Ma question : quand pensez-vous agir ? »

Madame le Maire rappelle à Monsieur Christian BERTRAND qu'elle lui a indiqué à plusieurs reprises qu'il fallait porter plainte.

Madame le Maire et Monsieur Francis PELLETIER indique que lors de la réunion publique pour les travaux au Hameau de Lorteil, Il s'est engagé à faire le nécessaire encore une fois il n'a rien fait.

Force est de constater qu'aucune de ses propriétés n'est entretenue.

Monsieur Christian BERTRAND précise qu'à lui aussi il dit toujours oui.

Madame Delphine BRIDOT explique que même s'il dit oui, il ne fait rien et la seule solution serait que monsieur Christian BERTRAND porte plainte.

d) Intervention de Monsieur Francis PELLETIER

Monsieur Francis PELLETIER rappelle qu'il est intervenu, rue de la Croix Saint Ladre, pour un feu de jardin dans la propriété anciennement « Declercq », en pleine canicule, en précisant que les feux étaient interdits et qu'il y avait une déchetterie à Bulles.

Il est repassé récemment et a vu que le tas de bois est en train d'être refait. Il suppose que l'information n'a pas été entendue.

Madame le Maire rappelle qu'en tant qu'élus, les membres du conseil municipal peuvent intervenir auprès des habitants pour ce genre de problème.

Séance levée à 9H28

Le secrétaire de séance
Christian BERTRAND

Le Maire
Sylvie MASSET

Signatures des membres présents et remarques éventuelles.

Lydie VASSEUR	
Evelyne GENEST	
Delphine BRIDOT	
Gaël LEBOEUF	
Jean-Marie VONARB	
Laurent PINOT	
Francis PELLETIER	
Christian BERTRAND	